

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 03 octobre 2022 à 20h****Mairie de Terres de Bord**

Elus présents : Patrice PHILIPPE, Jacques VIEL Marie-Josée DUË, Claire BAGLAN, Catherine AUBIN, Mariane JACQUES, Christophe BILOE, Noémie WEZEL, Stéphane ROUSE, Jean-Daniel LOMENEDE, Hubert DE LA HAYE, Thierry LECOMTE, Marie-Claude SASSINE, Fabrice AUTECHAUD (arrivé à 20h10) et Fabrice LAGOUANELLE (arrivé à 20h25).

Présence de Lucie Raoult, secrétaire de mairie.

Jean-Félix WAWRZYNIAK donne pouvoir à Marie-Josée DUË.

Nicole LABICHE donne pouvoir à Jacques VIEL

Maryannick DESHAYES donne pouvoir à Marie-Claude SASSINE.

Orlane MAILLARD donne pouvoir à Christophe BILOE.

Aucune personne n'est présente dans le public.

Informations du maire :

Monsieur le Maire annonce que des travaux sont prévus au niveau de la mare de Montaure pour collecter les eaux pluviales.

Thierry LECOMTE demande si l'on va retirer les poissons. Monsieur le Maire répond que oui. En effet, certaines espèces seront retirées parce qu'elles ne font pas partie de l'éco- système d'une mare, telles que des tortues de Floride, par exemple, et d'autres poissons. Elle sera réempoisonnée probablement après par les services de l'agglomération.

Les travaux du carrefour à feux tricolores au niveau de la boulangerie ont pris du retard pour plusieurs raisons (période estivale où tous les services sont au ralenti et ont moins de personnel, le Covid, des pénuries de matériaux, les cartes électroniques devraient arriver sous peu). Il reste l'enrobé à faire par le BTP. Il convient de voir à l'usage pour ensuite décider de déplacer un peu plus loin certaines places de parking dans la rue.

Hubert DE LA HAYE intervient pour dire qu'il manque un panneau « STOP » au carrefour de la rue Gustave ZURCHER et la rue de la Libération.

Lucie RAOULT confirme que le panneau « stop » manquant, a été récupéré par les agents techniques lors des travaux, car il était posé sur la haie du riverain.

Monsieur le maire continue en annonçant que des cours d'informatique et de systèmes numériques vont avoir lieu. Ils sont portés par le conseiller numérique de l'agglomération, Monsieur LE HUIDOUX. L'information sera donnée dans le prochain bulletin municipal.

Une rencontre avec Nicolas Lebas, le sous-préfet de l'Eure, aura lieu le 9 novembre à 15h à la mairie. Les élus qui le souhaitent peuvent assister à cette réunion qui se terminera par la visite de l'école.

Un délai de non-commercialisation de trois mois est obligatoire à la réception des travaux concernant la fibre (prévue en octobre). Monsieur le maire a demandé à réduire ce temps. On peut espérer avoir la fibre pour la fin de l'année ou début 2023.

Concernant le projet éolien, un mât de mesure a été posé le 30 septembre à Vraiville. Un comité de pilotage est prévu.

Monsieur le maire demande l'approbation du Conseil Municipal du 27 juin 2022.

Aucune remarque n'est faite.

Vote : 15 pour, 4 abstentions Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

1 - Décision modificative n°1 du budget primitif.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		20 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		14 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		34 000.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	761.91 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	761.91 €	
D 023 : Virement section investissement		10 001.28 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		10 001.28 €
D 2031 : Frais d'études		3 600.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 600.00 €
D 2128-20 : Voirie		1 331.28 €
D 2135-11 : GROUPE SCOLAIRE		900.00 €
D 2188-11 : GROUPE SCOLAIRE		5 970.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		8 201.28 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)	621.92 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	621.92 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	621.92 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc	621.92 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		5 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		10 001.28 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		10 001.28 €
R 13251 : Subv du GFP de rattachement		1 800.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		1 800.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		34 000.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		34 000.00 €
R 7718 : Autres produits except. gestion		4 239.37 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		4 239.37 €

Monsieur le maire expose les différentes raisons de cette décision modificative.

Les charges du personnel ont augmenté, elles sont dues aux primes et aux augmentations de salaires, ce que nous ne remettons pas en cause mais il n'y a aucune compensation venant de l'Etat. Les absences de personnel (arrêt maladie) créent des dépenses supplémentaires (intérimaires qu'il faut également payer). Monsieur le maire propose de basculer les droits de mutation de 34000€ sur la masse salariale.

Le devis Ciclop, le raccordement des feux tricolores, un ballon d'eau chaude dans une classe et réparation de la toiture de l'école (dégâts de la tempête) sont également les facteurs de cette décision modificative. La proposition est de placer 10000€ dans la section d'investissement.

Vote à l'unanimité.

Monsieur DE LA HAYE demande pourquoi on ne vote pas le budget plus tôt. Monsieur le maire répond que la comptabilité est en année civile et on ne peut pas voter le budget sans le compte de gestion qui arrive souvent tard ! Mais il va tout de même interroger Madame Chrysis DORANGE à ce sujet.

Madame SASSINE propose de demander au préfet de commencer par les communes qui ne posent pas de « problèmes »

M. PHILIPPE ajoute qu'il faut prendre en compte le coût de l'énergie si nous ne rentrons pas dans le bouclier tarifaire.

2 : Vote des subventions 2022

Madame JACQUES prend la parole et commence à exposer les propositions faites lors de la commission d'attribution des subventions qui a eu lieu le 26 septembre 2022.

Monsieur LECOMTE intervient pour proposer de voir les 3 points sur lesquelles l'opposition n'est pas d'accord.

Le premier point porte sur l'association « Terres de Fêtes ». Monsieur LECOMTE demande si on doit vraiment leur attribuer la subvention car ils ont reçu en fin d'année 5700€ et n'ont fait que deux manifestations l'année dernière. Il demande combien d'adhérents compte l'association et s'ils ont payé leur cotisation. Monsieur le maire répond que l'association n'a qu'un an de vie, qu'elle a fait plus de deux manifestations et propose que les subventions soient versées début septembre à toutes les associations. En effet, la plupart des associations commence leurs activités dès la rentrée scolaire.

Le deuxième point concerne l'association des anciens combattants. Monsieur LECOMTE voudrait leur retirer « quelque chose » et plutôt donner à « Epireuil. ». En effet l'association s'essouffle et ne s'est pas réunie en Assemblée Générale depuis quelques années.

Monsieur le Maire affirme que l'on a déjà retiré un peu de subvention.

Madame SASSINE propose de verser l'argent dès qu'il y aura eu une Assemblée Générale. Elle regrette, par ailleurs, de ne pas avoir vu toutes les Assemblées Générales et les comptes rendus de certaines associations !

Monsieur DELAHAYE demande à réfléchir sur le devenir de l'association du « souvenir français », association qui entretient les tombes des « morts tombés pour la France ». En effet de plus en plus de communes s'engagent à relever des tombes des « morts pour la France ». Monsieur AUTECHAUT intervient pour signaler que c'est formellement interdit et c'est bien pour cela qu'il existe des associations comme celle du « souvenir français » pour entretenir les tombes. Il est convenu que la mairie s'engage à maintenir les tombes et de proposer des rapprochements entre plusieurs communes, comme c'est déjà le cas pour La Haye Malherbe avec des communes du plateau (dixit Monsieur VIEL)

Enfin, Monsieur le maire ajoute qu'il a rencontré avec Madame DUË le président du judo club. Ce dernier est d'accord pour accueillir les enfants de l'école pour faire découvrir le judo, pour partager la salle de dojo avec les professeurs des écoles pour leurs activités sportives et également avec d'autres associations sportives nécessitant un espace capitonné tel que le dojo.

À la suite de la commission d'attribution des subventions du 26 septembre, le conseil municipal décide et approuve l'attribution des subventions aux associations prévue dans le budget 2022 selon le tableau ci-dessous.

	ASSOCIATIONS LOCALES	Rappel BP 2021	Propositions/Vote B.P 2022	NBRE JRS / AN PRÊT DE SALLE
1	ASHM (Course à pied)	30 €	30 €	
2	RCMS (Racing Club Malherbe Surville)	1 000 €	1500 €	
3	UNRPA	465 €	465 €	2
4	Gym Détente Terres de Bord	340 €	500 €	72
5	Judo Club de Terres de Bord	800 €	800 €	107
6	La Source des Savoirs	250 €	300 €	44
7	Coopérative Scolaire LA VALLEE		300 €	
8	Coopérative scolaire MONTAURE	400 €	300 €	
9	Association Terres de Fêtes	5700 €	4211 €	7
10	La Vallée des Loisirs	250 €	250 €	2
11	Le Souvenirs Français		200 €	
12	Les Cou'z'ines		300 €	
13	ACPG Anciens Combattants Montaure Tostes		300 €	
	TOTAL GENERAL	9235 €	9556 €	
	AUTRES ASSOCIATIONS	Rappel BP 2021	Propositions/Vote B.P 2022	Observation
1	CFAIE (VAL DE REUIL)	280 €	140 €	
2	Association Prévention Routière	100 €	0 €	
3	Maison Familiale Rurale de ROUTOT		70 €	
4	EPIREUIL VAL DE REUIL	150 €	150 €	
5	Amis des Monuments et sites de l'Eure	150 €	75 €	
	TOTAL GENERAL	780 €	435 €	

Vote en 2 temps

Madame JACQUES décide de ne pas prendre part aux vote, se considérant « juge et partie » dans l'attribution des subventions. Elle fait, en effet, partie du bureau directeur d'une des associations.

Il est proposé de voter sur l'attribution des subventions à l'association « Terres de Fêtes » :

14 voix pour ; 5 abstentions Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P), Hubert DE LA HAYE, Thierry LECOMTE et Marianne JACQUES

Il est proposé de voter sur l'attribution des subventions de toutes les autres associations :

Vote à l'unanimité

3 : Devis Ciclop

Monsieur le Maire explique que la conjoncture actuelle ne favorise plus la construction d'une nouvelle école mais plutôt une réhabilitation de l'école. Pour cela, il est nécessaire de faire un complément d'études avec le cabinet Ciclop. Cette réhabilitation comprend un possible accueil des enfants de l'école de la Vallée et un accueil du centre de loisir dans l'école !

Il ajoute qu'une école n'est utilisée qu'à 20 pour cent et qu'il serait judicieux d'optimiser ses lieux en y accueillant également des associations, par exemple.

Madame Sassine demande si la cantine va être refaite à neuf. Monsieur le maire répond que nous n'en aurons pas les moyens. Avec les différents protocoles imposés par le COVID, les enfants de l'école ont été déplacés dans la salle des fêtes Robert Guerre et tout se passe bien. Il faudra procéder par phasage et la cantine pourra être dans le dernier.

Nous nous réunirons prochainement pour découvrir la nouvelle présentation.

Vote à l'unanimité.

4 - Candidature « Mon école mon avenir » auprès du département de l'Eure.

Monsieur le maire informe les élus que le Département de l'Eure a fait de la jeunesse l'une de ses priorités en la plaçant au cœur des nouvelles politiques de soutien aux communes.

Pour accompagner les communes qui ont de nouveaux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'écoles, les élus départementaux ont voté le 24 juin dernier, le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Intitulé « Mon école, mon avenir », le dispositif concerne les projets scolaires du 1er degré : école, restauration scolaire ou garderie. Il faut néanmoins que le coût total des travaux soit supérieur à 200 K€.

Ce programme d'intervention « Mon école, mon avenir » concerne l'enseignement, la restauration scolaire et les garderies périscolaires.

L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets de construction, de réhabilitation ou d'extension d'écoles. Mais aussi d'accélérer les projets existants matures visant une réalisation en 2023.

L'assemblée autorise le maire à déposer le dossier.

Vote à l'unanimité.

5 - Nomination du « correspondant incendie et secours ».

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le [décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022](#) complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Monsieur le maire propose Christophe BILOE qui a effectué un travail fastidieux sur les poteaux incendie et la DECI.

Vote à l'unanimité.

Monsieur DELAHAYE demande si la commune est munie de défibrillateurs. La réponse est oui : l'un est posé à la salle des fêtes Robert Guerre de Montaure et l'autre vient d'être installé dans la salle des fêtes de Tostes hier.

6 – Modification règlement clôture PLUIH.

Monsieur BILOE expose les propositions faites lors de la commission Urbanisme et Mobilités Douces qui s'est tenue le 27 septembre.

Trois catégories sont proposées : Champêtre, Intermédiaire et Urbain. La commission à replacer certaines parcelles en fonction de ses trois orientations et il s'avère que la commune garde son caractère rural.

Madame SASSINE dit que le problème, c'est de voir se construire des murs, notamment devant chez elle, alors qu'elle pouvait profiter d'une plus belle vue champêtre et forestière avant. Monsieur le maire lui répond que beaucoup de dossiers ont été traités et certains travaux arrêtés grâce à l'intervention de la délégation urbanisme.

Monsieur DELAHAYE indique que la population vieillissante aurait tendance à arracher les haies et à construire des murs. Monsieur BILOE lui répond qu'en période estivale la chaleur est d'autant plus augmentée avec un mur, que ce dernier empêche les eaux de s'infiltrer, etc

Vote à l'unanimité.

7 – Modification du taux TA (Taxe d'Aménagement)

Monsieur le maire explique que la loi des finances a rendu obligatoire le reversement de la taxe par les communes aux agglomérations.

L'agglomération Seine-Eure propose un taux unique à toutes les communes de 10 pour cent. Le taux de la TA est actuellement de 3,5 pour cent à Terres de Bord et Monsieur PHILIPPE propose de le monter à 5 pour cent. Il indique que ce taux de 10 pour cent demandé par l'agglomération n'est pas si haut, il monte à 50 pour cent dans d'autres EPCI. Il regrette que ce taux soit unique et qu'il n'y ait pas eu un temps de concertation.

Monsieur LECOMTE est chagriné de voir passer ce taux à 5 pour cent et pense aux jeunes qui feront construire.

Vote : 15 POUR et 4 contre Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P), Hubert DE LA HAYE, Thierry LECOMTE

8 – Programme « 1000 cafés».

Madame WEZEL explique le fonctionnement de « 1000 cafés ». Il s'agit de créer un service de commerce de proximité, de restauration, d'animation, etc... dans l'ancienne mairie de Tostes. Tout le fonctionnement sera pris en charge par « 1000 cafés »

Madame SASSINE demande si des personnes de « 1000 cafés » sont venus. Madame WEZEL lui répond que oui, qu'ils ont trouvé le lieu adéquat pour ce service. Ils passent, en effet, 3000 véhicules par jour devant la mairie qui sera à terme accessible en mobilité douce.

Madame SASSINE dit que l'ancienne équipe d'élus de Tostes avait fait une étude pour l'accessibilité et que cette dernière était très chère.

Monsieur le maire lui répond que cela fait partie des aménagement prévus.

Madame SASSINE demande si les élus ont déjà vu le fonctionnement d'un « 1000 cafés ». Monsieur le maire lui répond que oui, c'était en Bretagne.

Monsieur DELAHAYE informe le conseil qu'il y avait trois cafés avant à Escroville.

Vote à l'unanimité.

9- Précision délibération n°14/2022 indication du prix de vote.

Monsieur VIEL expose la délibération.

Lors du conseil municipal du 27 juin dernier, le conseil municipal par la délibération 14/2022 a autorisé l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée section ZC n° 129 d'une contenance de 490 m² permettant l'agrandissement du cimetière communal au prix de 2 € le m². Les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.

Monsieur LECONTE dit qu'il y a encore de la place et qu'on avait encore le temps.

Monsieur le maire lui indique que le mur s'effondre.

Dans un deuxième temps, c'est une parcelle dont le prix semble élevé pour Monsieur DELAHAYE et Madame SASSINE.

POUR : 15

ABSTENTIONS : 1 Hubert DE LA HAYE

CONTRE : 3 Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE

10 - Projet d'aménagement du ruissellement de la rue Gustave Zurcher vers la mare.

Considérant le projet, d'aménagement du ruissellement de la rue Gustave Zurcher vers la rue de la Libération puis vers la mare, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles, 3 exactement.

La première appartenant à Mme CORRUBLE née LABICHE Claudine référencée ZB 04 d'une contenance de 1965 m² Le champ Pernel d'une superficie de 3745 m².

Le montant de cette vente a été fixé en accord avec Mme CORRUBLE à 6000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, dont le résultat du scrutin est :

**POUR : 16 ABSTENTIONS : 3 Marie-Claude SASSINE, Maryannick DESHAYES (P),
Hubert DE LA HAYE**

CONTRE : 0

- ✓ Décide l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée section ZB 04 d'une contenance de 1965 m² Le champ Pernel d'une superficie de 3745 m². Les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.

La seconde à Madame THIERRY Claude, usufruitière et RICHARD épouse MILLON Marie-José, nu propriétaire référencée A 1607 d'une contenance de 57 m² et ZC 128 d'une contenance de 240 m².

Un accord verbal d'un montant de 300 € a été décidé pour les deux parcelles avec Mme RICHARD épouse MILLON Marie-José.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, dont le résultat du scrutin est :

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- ✓ Décide l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée section A 1607 d'une contenance de 57 m² et ZC 128 d'une contenance de 240 m². Les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.

La troisième et dernière de Monsieur MAUGY Jean-Pierre référencée ZB 33 d'une contenance de 1965 m² Le champ Perret.

Monsieur MAUGY dans son courrier en date du 5 mars 2021 fait part à Monsieur le maire de son souhait de léguer ce terrain à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, dont le résultat du scrutin est :

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- ✓ Accepte le leg de Monsieur Maugy, dit que les frais incombant à l'acte seront à la charge de la commune.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à établir et à signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle sont inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

11- EP modification de la plage horaire d'extinction de l'éclairage.

Madame BAGLAN propose au Conseil de voter pour une réduction d'heure d'éclairage des rues. Il convient que l'inflation et l'augmentation des prix sur l'énergie influencent les communes à faire cela.

Les horaires d'éclairage proposées sont fonction de l'activité humaine, actuellement, les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sont :

Allumage le matin de 5 h ;

Extinction le soir à 23 h.

Madame BAGLAN propose aux élus de modifier les horaires d'éclairage comme suit :

Allumage le matin de 6 h ;

Extinction le soir à 21 h.

Ces changements pourraient prendre effet au moment du changement d'heure fin octobre.

- L'allumage le matin à 6 h et l'extinction le soir à 21 h.
- L'extinction totale de l'éclairage public du 15 mai au 15 août

Monsieur LECOMTE dit que sur le fond, il est d'accord mais il pense aux manifestations le week-end à la salle des fêtes et aux patients qui sortent du cabinet médical. Monsieur le maire répond que le médecin a déjà depuis longtemps un système qui permet aux patients de ne pas repartir dans le noir et que l'on va installer une minuterie ou un détecteur à led.

Monsieur AUTECHAUD ajoute qu'il y a déjà un interrupteur et un projecteur à led à Martot.

Vote à l'unanimité.

12 – Agglo Seine Eure CLECT rapport du 2 mai 2022.

Monsieur le maire explique que cette délibération concerne une commune, celle de Val De Reuil, qui veut reprendre sa voirie en direct.

Monsieur DELAHAYE dit qu'il y a de l'argent à Val De Reuil et demande s'ils veulent toujours sortir de l'agglo.

Madame SASSINE demande si on aura plus de sous pour nos voiries.

Monsieur le maire indique que beaucoup d'employés sont partis de l'agglo récemment et que les travaux sont arrêtés jusqu'à la fin de l'année.

Fin du Conseil à 22h20

Patrice PHILIPPE, maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 1 ^{er} adjoint au maire absent	Marie-Josée DUË 2 ^{ème} adjointe au maire
Stéphane ROUSE 3 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe au maire	Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES
Jacques VIEL	Nicole LABICHE absente	Catherine AUBIN
Marianne JACQUES	Fabrice LAGOUANELLE	Christophe BILOE
Orlane MAILLARD absente	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES absente
Thierry LECOMTE		